**Communion de désir »**

Cette communion spirituelle, appelée également « communion de désir », proposée aux fidèles du diocèse de Vannes sera particulièrement possible en suivant la messe, dimanche 8 mars, sur RCF-Bretagne-Sud-Radio-Sainte-Anne et sur le site du diocèse depuis la basilique Notre-Dame-de-Joie à 11 heures. « *C’est en effet en ces lieux que l’abbé Claude Marquet, curé de Pontivy au XVIIe siècle, a invoqué Notre-Dame-de-Joie afin de protéger les habitants de la ville menacés par une épidémie* », explique Mgr Centène [dans un communiqué](https://www.vannes.catholique.fr/communique-2/). D’autres moyens peuvent porter le désir de communion comme les messes télévisées ou Internet.

→ EN DIRECT. [Coronavirus : le point sur l’épidémie de Covid-19 en France et dans le monde vendredi 6 mars](https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Sante/direct-coronavirus-france-epidemie-vendredi-6-mars-2020-cas-covid-19-mort-monde-2020-03-06-1201082439)

Mais comment définir la « communion spirituelle » ? Sur le site de l’Église catholique en France, elle est définie comme la « *communion au Christ présent dans l’Eucharistie, non pas en le recevant sacramentellement, mais par le seul désir procédant d’une foi animée par la charité* ». Elle « *repose sur la foi en la présence du Christ dans l’eucharistie comme source de vie, d’amour et d’unité* » et « *est un moyen privilégié de s’unir au Christ pour ceux qui ne peuvent pas communier corporellement : personnes âgées, malades, divorcés remariés* ».

**Une pratique encouragée par Benoit XVI**

Cette notion de « communion spirituelle » est en effet régulièrement utilisée à destination des divorcés remariés et de leur accès à l’eucharistie. Mais, elle n’a de fait guère été évoquée après le Concile Vatican II, pas plus que dans le *Catéchisme de l’Église catholique* en 1992. L’une des propositions finales du [Synode des évêques sur la famille](https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Synode-sur-la-famille) d’octobre 2014 avait souhaité justement « *un approfondissement*» théologique de ce sujet. Elle est également une réalité dans les régions où le manque de prêtres est criant comme en Amazonie.

Dans son acte, Mgr Centène évoque ainsi ces situations : « *Que ce jeûne eucharistique me fasse communier aux souffrances de Ton Corps mystique, l’Église, partout dans le monde où les persécutions, ou l’absence de prêtres, font obstacle à toute vie sacramentelle.* »

→ À LIRE. [Coronavirus : une messe sur le site de Prions en Église](https://www.la-croix.com/Religion/Coronavirus-messe-site-Prions-Eglise-2020-03-04-1201082042)

Le [pape Benoit XVI](https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Pape/Il-sept-ans-Benoit-XVI-renoncait-2020-02-11-1201077531), dans l’exhortation *Sacramentum**Caritatis* sur l’eucharistie source et sommet de la vie et de la mission de l’Église, a évoqué la communion spirituelle. « *Sans aucun doute, la pleine participation à l’Eucharistie se réalise quand on s’approche aussi personnellement de l’autel pour recevoir la Communion*, écrit-il. *Toutefois, on doit veiller à ce que cette juste affirmation n’introduise pas parmi les fidèles un certain automatisme (…). Quand il n’est pas possible de s’approcher de la communion sacramentelle, la participation à la Messe demeure cependant nécessaire, valable, significative et fructueuse. Dans ces circonstances, il est bon de cultiver le désir de la pleine union avec le Christ, par exemple par la pratique de la communion spirituelle, rappelée par Jean-Paul II et recommandée par de Saints maîtres de vie spirituelle.* »